

2^{ème} budget participatif 2024

Rendez-vous

avec la caravane de la démocratie active

La Ville d'Albi lance son 2^{ème} budget participatif en 2024 avec une enveloppe de 500 000 € consacrée aux projets citoyens lauréats.

Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 31 mars, l'appel à idées du budget participatif 2024 est ouvert à toute personne de plus de 16 ans qui habite Albi.

Pour les Albigeois souhaitant déposer une idée, il suffit de se rendre sur la plateforme ***jeparticipe.albi.fr*** ou de remplir un formulaire papier disponible en mairie, dans les maisons de quartier et bien entendu sur le stand de la caravane de la démocratie active.

Pour faire connaître ce budget participatif 2024, expliquer la démarche et recueillir les idées la caravane du budget participatif sillonne les quartiers d'Albi à la rencontre de la population.

La première rencontre a eu lieu samedi 20 janvier au marché couvert d'Albi et plus d'une vingtaine d'autres dates sont d'ores et déjà planifiées (voir ci-dessous) :

- Samedi 27 janvier place Fernand Pelloutier (10h-12h30)
- Mardi 30 janvier à la maison de quartier de Ranteil (14h-16h)
- Jeudi 1^{er} février à la maison de quartier du Breuil (14h-16h)
- Samedi 3 février au marché couvert (10h-12h30)
- Mercredi 7 février place du Vigan (10h-16h)
- Jeudi 8 février au Castelviel (17h-19h)
- Mardi 27 février à la maison de quartier de la Renaudie (14h-17h)
- Jeudi 29 février à la maison de quartier du Marranel (9h-12h)
- Samedi 2 mars au marché couvert (10h-12h30)
- Mardi 5 mars à l'École des Mines (11h-16h)

- Mercredi 6 mars au Salon Travail Avenir Formation (TAF), Parc des expositions (10h-16h)
- Jeudi 7 mars à la maison de quartier du Rudel (14h-16h)
- Samedi 9 mars sur le marché de la Madeleine - Boulevard de Strasbourg (10h-12h30)
- Mardi 12 mars au centre social/Maison de quartier de Cantepau(10h-12h) et devant la médiathèque (14h-16h)
- Mardi 13 mars place Laperouse (10h-16h)
- Jeudi 14 mars à l'université Champollion (11h-16h)
- Samedi 16 mars place Fernand Pelloutier (10h-12h30)
- Mardi 19 mars Lapanouse - devant l'école Herriot à 8 h et square Abrial (10h-12h)
- Jeudi 21 mars devant la médiathèque Pierre-Amalric, avenue Général de Gaulle (15h-17h)
- Mardi 26 mars sur le mail de Rayssac (10h -12h) et devant les commerces à Veyrières (14h-16h30)
- Mercredi 27 mars sur la place du Vigan (10h-16h)

Conditions de participation :

Chaque participant ne peut déposer qu'une seule idée/projet. Le projet doit répondre à plusieurs critères pour être éligible. Sa faisabilité (technique, financière et juridique) sera ensuite examinée par les services de la Ville d'Albi. Les projets retenus par la commission du budget participatif seront présentés, au final à l'automne 2024, au vote des Albigeois qui décideront. A l'issue du scrutin, la Ville d'Albi réalisera les projets lauréats du budget participatif.

Pour être recevable, une idée (ou projet) doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être renseignée sur le formulaire adéquat avec tous les champs renseignés de manière claire et suffisante
- être localisée sur le territoire de la Commune d'Albi, et concerner le domaine public,
- répondre à l'intérêt général et à une visée collective, accessible à tous de manière gratuite,
- relever des compétences de la Ville d'Albi,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- participer à l'amélioration du cadre de vie et/ou du vivre ensemble,
- ne pas dépasser un coût total de réalisation de 100 000 euros TTC,
- correspondre à des dépenses d'investissement
- porter sur un projet réalisable en une seule opération et ne pas donner lieu à un programme pluriannuel d'intervention,
- être suffisamment précise pour pouvoir être analysée sur le plan juridique, technique et financier,
- ne pas générer de bénéfices privés par son utilisation ou son usage,
- ne pas induire pour la Ville d'Albi des charges de fonctionnement et d'intervention conséquentes et récurrentes,
- ne pas entrer dans le cadre d'un entretien normal et régulier de l'espace public ni d'un projet déjà réalisé, prévu, en cours d'étude ou d'exécution,
- ne pas comporter d'élément de nature discriminatoire ou diffamatoire,
- pouvoir démarrer dans sa réalisation concrète dans les deux ans suivant son inscription au budget communal.